

Amélioration de l'étanchéité de la maison

Inspecter la propriété et identifier les endroits par lesquels l'eau risque de pénétrer. Faire les interventions pour améliorer l'étanchéité de la maison:

- Étanchéifier les portes extérieures et les fenêtres.
- Étanchéifier les trous d'accès des câbles électriques et de télécommunication au niveau des murs et des plafonds.



www.castorama.fr/documents/pdf/JR0226.pdf (p6/7)

Élévation des systèmes électriques et mécaniques

Élever les prises électriques, les systèmes de chauffage, les boîtiers de connexion du téléphone et d'internet et tous les équipements électriques et mécaniques au-dessus du niveau maximal que l'eau risque d'atteindre lors des tempêtes.

Les niveaux d'eau d'inondation pour chaque zone sont disponibles à la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne anciennement la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne.



www.planningportal.gov.uk/uploads/br/flood_performance.pdf

Imperméabilisation temporaire

Certaines mesures de protection temporaires peuvent être mises en place juste avant une tempête pour limiter la pénétration d'eau dans la maison:

- Fermer temporairement les bouches d'aération et les sorties des tuyaux d'échappement à l'aide de bouchons ou de couvercles en plastique ou autres.
- Installer des sacs de sables, des sacs absorbants ou des barrières anti-inondation (batardeaux) au niveau des portes extérieures.



<http://archive.defra.gov.uk/environment/flooding/documents/manage/frs-scope.pdf> (p34)



<http://archive.defra.gov.uk/environment/flooding/documents/manage/frs-scope.pdf> (p36)

Amélioration de l'étanchéité du puits et de la fosse septique

Lors des inondations, il est possible que l'eau s'infiltra dans les puits et contamine la nappe phréatique. Certaines mesures peuvent être prises pour protéger votre puits :

- S'assurer que le tubage du puits est suffisamment prolongé en dehors du sol, au-delà du niveau d'inondation. Faire appel à un spécialiste pour prolonger le tubage si nécessaire.

- Équiper le puits d'un couvercle étanche.
- Vérifier périodiquement l'état du tubage, du couvercle, de la pompe, etc. Faire les interventions nécessaires pour réparer les fissures, dommages, corrosion, etc.
- Équiper la conduite d'alimentation d'un clapet anti-retour pour empêcher le refoulement de l'eau.
- Aménager le terrain autour du puits en pente de façon à ce que les eaux de surfaces ne s'accumulent pas.



<http://www.mda.state.mn.us/protecting/conservation/practices/well.aspx>

La fosse septique et les conduites d'évacuation d'eau usée doivent être étanches et résistants à la corrosion due au sel. Ils doivent aussi être bien ancrés pour résister à l'affouillement (érosion due à la force de l'eau):

- Faire inspecter la fosse septique par un spécialiste pour s'assurer de son étanchéité. Les conduites d'entrée et de sortie d'eau usée doivent être bien scellées.
- En cas de remplacement, installer une fosse septique préfabriquée en plastique ou en polyester renforcés par des fibres de verre qui offre une meilleure étanchéité et résiste à la corrosion. Dans ce cas, bien ancrer la fosse septique à l'aide d'une dalle de béton.
- Installer un clapet anti-retour sur la conduite d'évacuation des eaux usées, à la sortie de la maison, pour empêcher le refoulement des eaux usées en cas de problème de fonctionnement du système.

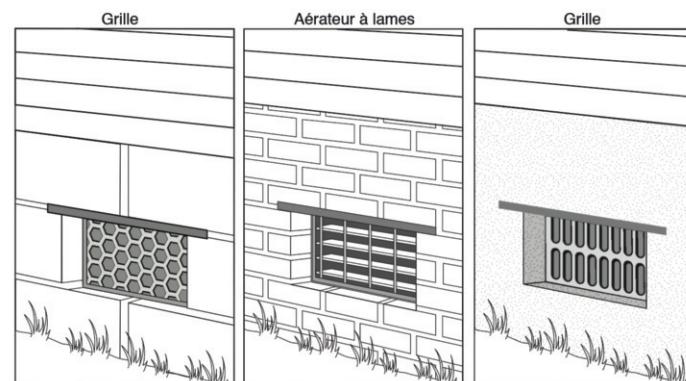


<http://inspectapedia.com/septic/plasticseptic tanks.htm>

Perméabilisation du sous-sol

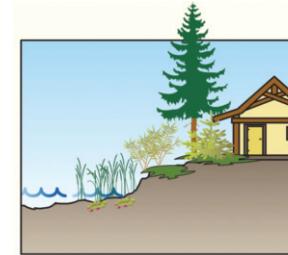
Pour certaines maisons, il peut être approprié de convertir le sous-sol en une zone non-habitable et d'y laisser pénétrer et circuler les eaux d'inondations. Cela diminue la force de pression que l'eau exerce sur la fondation et minimise les dommages à la structure. Pour ce faire, il faut :

- Aménager des ouvertures au niveau des murs du sous-sol pour laisser pénétrer l'eau au moment de fortes tempêtes.
- Recouvrir les murs intérieurs d'un fini pouvant résister à l'eau et au sel et facilitant le nettoyage.
- Utiliser l'espace que pour du rangement temporaire (d'objets faciles à relocaliser juste avant une tempête).



FEMA, Bulletin technique n°1 (p24/34) <http://www.fema.gov/library/viewRecord.do?id=1579>

- Prévoir une pompe pour vider les eaux après chaque inondation. Les évacuer dans le réseau pluvial (jamais dans les égouts car ceci peut augmenter le refoulement).
- Assurer une bonne aération du sous-sol après chaque inondation. Les ouvertures dans les murs peuvent jouer ce rôle. En cas de besoin, prévoir un système de ventilation.



http://www.cotesacotes.org/wp-content/uploads/2012/04/Fiches_Cotes-a-cotes-face-aux-risques-cotiers.pdf

Aménagement du terrain

Orienter les écoulements d'eau loin de la maison (dans des fossés végétalisés par exemple) et encourager son infiltration dans le sol.

Limiter les surfaces imperméables telles que les surfaces en asphalte (mettre plutôt du pavé uni) et planter de la végétation.

Garder une bande de végétation le long des cours d'eau, des marais et des plans d'eau pour absorber le surplus d'eau (pour plus d'information consultez: <http://zonestampons.irzc.umcs.ca>).

Élévation de la maison

Il y a plusieurs façons possibles de procéder pour éléver un bâtiment, tout dépendant des particularités du site et du bâtiment. Cela nécessite des travaux importants et doit être fait avec l'avis de spécialistes :

- Surélever les murs d'une fondation existante. Dans ce cas, il peut être préférable de rendre le sous-sol perméable.
- Remplacer une fondation traditionnelle par une fondation avec dalle de béton sur remblais de terre.
- Monter la maison sur des piliers ou pilotis. Ces structures résistent mieux qu'une fondation fermée aux forces exercées par l'eau à cause de la réduction de la surface de contact. Les pilotis peuvent avoir une section carrée ou circulaire, être en bois, en béton ou en acier.
- Peu importe l'approche, il faut s'assurer que le premier plancher habitable soit au-dessus du niveau d'inondation.



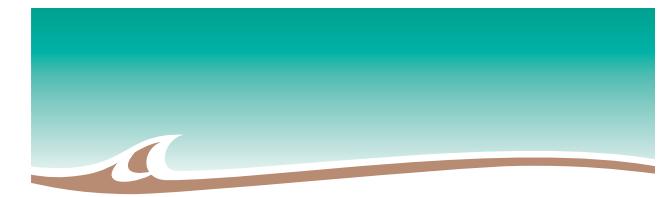
Coastal Construction Manual, FEMA, vol 2 (p349/400) www.fema.gov

N.B. : La liste d'actions est loin d'être une liste exhaustive qui s'applique pour toutes les propriétés. Dans la pratique, avant d'entreprendre des grands travaux, il est nécessaire de consulter un spécialiste pour choisir les actions appropriées à chaque propriété.

Contacts :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Tracadie-Sheila :
tél. : (506) 394-3868

Commission des services régionaux de la PA :
tél. : (506) 727-7979



Hausse du niveau marin et inondations :

Comment minimiser les dommages aux propriétés?

Guide d'actions pour les propriétaires dans la zone à risque de Pointe-Brûlée

Ce dépliant a été élaboré par :

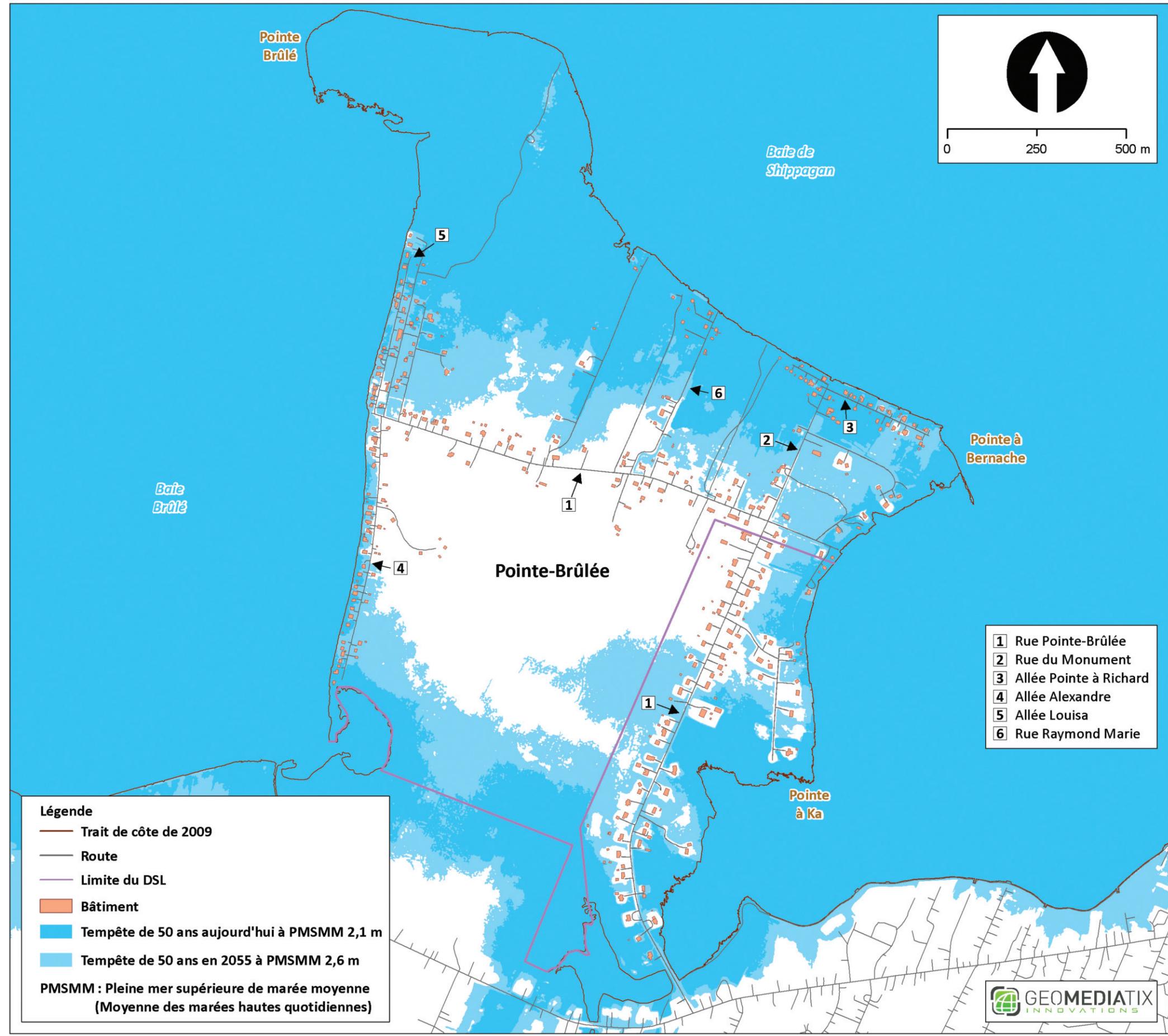


Avec le soutien financier de :



Et la collaboration de :





Risque d'inondation à Pointe-Brûlée

Hausse du niveau marin

Les changements climatiques provoquent une élévation du niveau moyen de la mer à l'échelle de la planète suite à l'expansion des eaux océaniques et l'intensification de la fonte des glaces. Dans notre région, le niveau moyen de la mer a déjà augmenté de 10 cm depuis 1973. Les projections les plus récentes montrent que d'ici 2100, le niveau moyen de la mer sera 1 m plus élevé que le niveau actuel.

Tempêtes et inondations

Les principales conséquences de la hausse du niveau marin sont une augmentation des inondations et de l'érosion côtières lors des tempêtes. Le territoire côtier à risque d'inondation suite à une tempête sera de plus en plus grand au fur et à mesure que la mer monte.

La carte illustre la différence entre l'inondation qui serait provoquée par une grosse tempête aujourd'hui et la même grosse tempête se produisant en 2055. Le risque d'inondation est grand, car il y a 45% de chances qu'une grosse tempête se produise au moins une fois au cours des 30 prochaines années.

Il est donc important d'adapter nos bâtiments dès maintenant, de manière à ce qu'ils ne soient pas endommagés lorsqu'une inondation surviendra.

Références

- Aubé, M., Kocyla, B. 2012. Adaptation aux changements climatiques : planification de l'utilisation du territoire à Shippagan, Le Goulet et Bas-Caraquet. Projet ASACCA-Péninsule acadienne. Volet accompagnement des communautés, Institut de recherche sur les zones côtières inc. 60p.
- Daigle, R. J. 2011. Sea-level rise estimates for New Brunswick municipalities: Saint John, Sackville, Richibucto, Shippagan, Caraquet, Le Goulet, R. J. Daigle Enviro 18p.
- Robichaud, A., Simard, I., Doiron, A., Chelbi, M. 2011. Infrastructures à risque dans trois municipalités de la Péninsule acadienne. Projet ASACCA-Péninsule acadienne, Université de Moncton, Campus de Shippagan 54p.